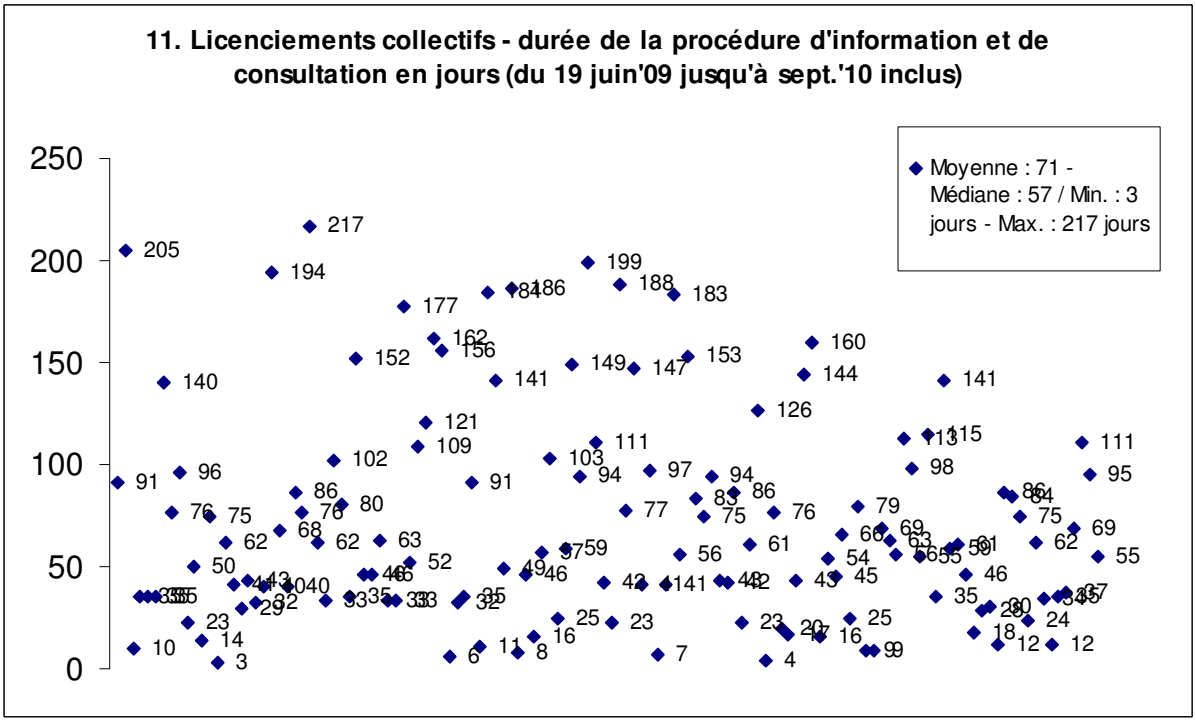

Pour la période comprise entre le 19 juin 2009 et le 30 septembre 2010, la durée moyenne de la procédure d'information et de consultation s'élève à 71 jours. Le calcul de la moyenne intègre les cas où la durée de la procédure s'est révélée, soit très courte, soit très longue : il est donc aussi utile de s'intéresser à la durée médiane, qui s'élève à 57 jours. Tant la durée moyenne que la durée médiane ont augmenté par rapport à la période comprise entre juin 2009 et le 31 mai 2010 (voy. publication précédente – moyenne : 66 jours; médiane : 56 jours). Ceci peut être en partie expliqué par le fait que, dans la pratique, une procédure d'information et de consultation est éventuellement ralentie lorsqu'elle correspond à une période de vacances.